



Ref : CA2020/57

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 DÉCEMBRE 2020

**DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU BUDGET RECTIFICATIF N°2 - EXERCICE 2020
DE L'ÉTABLISSEMENT**

➡ le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 11 décembre 2020 réuni à distance sous la présidence de Monsieur Lionel LARRÉ,

*Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.712-1, L.712-2, L.712-3, R.719-52 à R.719-112,
Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,*

Le quorum étant atteint,

Entendu l'exposé de Monsieur Nicolas Champ, vice-président du Conseil d'Administration et de Madame Sarah Onillon, directrice des affaires financières de l'université,

➤ *Après en avoir délibéré,*

[étant constaté le nombre de membres (présents et représentés) à voix délibératives ayant délibéré à distance lors de la présentation en séance de ce point de l'ordre du jour]

➡ **APPROUVE** le budget rectificatif n°2 – exercice 2020 de l'établissement, selon les éléments présentés dans les tableaux budgétaires ci-dessous référencés:

- Tableau n° 1 - Tableau emplois ;
- Tableau n° 2 - Tableau autorisations budgétaires;
- Tableau n° 4 - Tableau équilibre financier ;
- Tableau n° 6 - Situation patrimoniale ;
- Tableau n° 9 - Tableau agrégé des opérations pluriannuelles.

Délibéré à distance par le conseil d'administration, à Pessac, le 11 décembre 2020.

Nombre de membres ayant délibéré à distance	26
Nombre d'abstention(s)	7
Nombre de suffrages exprimés	19
Nombre de votes pour	19
Nombre de vote(s) contre	0

Le président,

Lionel LARRÉ.



18 DEC. 2020

Publié le:

Transmis à Mme la Rectrice de l'Académie de Bordeaux :

17 DEC. 2020